

Communiqué aux médias

Pro Natura Neuchâtel

Neuchâtel, le 17 septembre 2025

Position de Pro Natura Neuchâtel relative à la régulation partielle de la meute de loups de la Brévine

Pro Natura Neuchâtel réagit à la décision de régulation partielle de la meute de loups de la Brévine et appelle le Canton et toutes les parties prenantes à mettre en œuvre au plus vite des mesures constructives permettant une cohabitation avec le loup sur le long terme

Pro Natura Neuchâtel a pris connaissance de la décision de l'Office fédéral de l'environnement d'autoriser la régulation partielle de la meute de la vallée de La Brévine. Cette décision fait suite à la demande de régulation partielle déposée par le Canton de Neuchâtel, et est motivée par des attaques sur le bétail ayant eu cours ces dernières semaines dans la vallée.

En premier lieu, nous comprenons le désarroi des agricultrices et des agriculteurs qui doivent être soutenus. Néanmoins, la présence du loup nous met au défi de trouver des solutions communes et efficaces à long terme pour la protection des troupeaux. Les spécialistes du sujet le martèlent d'ailleurs, la régulation ne doit être pensée qu'en complément de la protection.

Nous demandons que d'autres pistes soient rapidement explorées concernant la cohabitation avec le loup. La régulation ne peut pas et ne doit pas demeurer la seule réponse. Des stratégies doivent être élaborées rapidement par le Canton dans le cadre du groupe d'accompagnement Grands prédateurs, mis en place et animé par lui, et qui regroupe les autorités politiques, le monde de la chasse, les représentants du monde agricole et des défenseurs de la nature. De telles stratégies ne peuvent être efficaces qu'avec la participation resserrée de toutes les parties prenantes.

Nous nous tenons à disposition pour participer à l'élaboration de ces stratégies et proposer des mesures d'accompagnement constructives pour la protection des troupeaux : Surveillance nocturne active, réflexion sur la composition des troupeaux, tirs d'effarouchements, chiens de protection : les pistes de réflexion existent et doivent être discutées. Elles doivent aussi et surtout être traduites rapidement en mesures concrètes, notamment en regard d'une aide à la mise en œuvre auprès des agriculteurs qui ne soit pas uniquement financière mais aussi humaine. Un accompagnement efficient doit être mis en place en lien avec ces changements de pratiques, jusqu'à l'établissement d'un nouvel équilibre compatible avec la coexistence.

Nous attendons donc les propositions de mesures à venir, à l'élaboration desquelles nous pouvons apporter notre soutien.

Nous nous tenons volontiers à disposition pour tout complément d'information.

Contact :

Gaëlle Vadi, Pro Natura Neuchâtel
032/ 724 32 32
gaelle.vadi@pronatura.ch